

STEF
Société anonyme au capital de 12.850.000 Euros
Siège social : 93, boulevard Malesherbes
R.C.S. Paris 999 990 005

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée générale du 23 avril 2026, aux termes de la douzième résolution et mis en œuvre sur décision du Conseil d'administration, réuni le même jour.

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 28 04 2025 au 15 04 2026.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 15 avril 2026			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	81 956 *	80 918 **	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne (2)			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de transaction (3)	124,90 €	125,08 €				
Prix d'exercice moyen (4)						
Montants (en euros)	10 236 491,25	10 121 324,77				

* les 81 956 actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

** les 80 918 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005, conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2006.

2) Répartition par objectifs des titres de capital détenus, arrêtée à la date du 15 avril 2026 (après bourse) :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 198 649 actions représentant 1,55% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 8 000
- Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise : 99 375
- Couverture du plan d'attribution d'actions de performance (article L225-197-1 du code de Commerce) : 40 403
- Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition : 50 871

La présente publication est disponible sur le site de la société :

<https://www.stef.com/corporate/fr/informations-reglementees>

